

## **20260417 La Croix**

<https://www.la-croix.com/societe/immigration-les-sans-papiers-regularises-en-espagne-pourraient-ils-s-installer-en-france-20260417>

# **Immigration : les sans-papiers régularisés en Espagne pourraient-ils s'installer en France ?**

Par [Cécile Lemoine](#)



Des personnes font la queue devant le consulat de Colombie à Madrid, en Espagne, le 15 avril 2026, pour obtenir les documents nécessaires à leur demande de régularisation. Alberto Ortega / AP

Dans la foulée du grand plan de régularisation de sans-papiers lancé par l'Espagne le 14 avril, des figures de l'extrême droite française ont affirmé que ces titres de séjour leur permettraient de s'établir en France pour y bénéficier du système social.

En matière d'immigration, l'Espagne a choisi une voie bien différente du reste des pays européens. Pour répondre aux défis démographiques et économiques du pays, le premier ministre socialiste Pedro Sanchez a annoncé, mardi, le lancement d'une « *procédure extraordinaire* » de régularisation pour près de 500 000 étrangers sans-papiers.

L'ouverture du dépôt des candidatures, jeudi 16 avril, n'a pas manqué de faire réagir une partie de la droite et de l'extrême droite française. « *Ils pourront, demain, circuler librement en France et même s'y installer, attirés par la générosité de notre système social ouvert sans conditions* », avance [Jordan Bardella](#), le président du Rassemblement national, dans un message posté sur X.

À lire aussi

[Espagne : le gouvernement lance officiellement son plan de régularisation de sans-papiers](#)

Une affirmation reprise quasiment dans les mêmes termes par Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France) : « *Compte tenu de la générosité de nos aides sociales, cette nouvelle vague va entraîner un afflux massif de clandestins vers la France !* » ; [Marion Maréchal-Le Pen](#) : « *La régularisation irresponsable de 500 000 clandestins par le gouvernement socialiste espagnol provoque déjà un appel d'air massif en direction de l'Europe* », ou encore [Éric Ciotti](#) (UDR), qui appelle comme les autres à « *rétablir les frontières avec l'Espagne* ».

## Des permis qui n'autorisent pas à s'installer dans le reste de l'UE

En réalité, les étrangers régularisés par ce dispositif ne pourront pas s'installer en France dans l'immédiat. D'après le ministère espagnol de l'inclusion, de la Sécurité sociale et des migrations, ils devront répondre à certaines conditions avant d'être régularisés. À l'issue du processus, ils obtiendront un permis leur « *donnant le droit de travailler dans n'importe quel secteur et n'importe où dans le pays* », valable pendant un an. Ensuite, « *les bénéficiaires devront se conformer aux dispositions ordinaires prévues par le règlement sur les étrangers, ce qui permet une intégration pleine et progressive dans le système* ».

*À lire aussi*

[En Espagne, une vague de régularisations massive suscite l'espoir de milliers d'immigrés](#)

Quant à l'installation hors d'Espagne, le gouvernement précise dans une [foire aux questions](#) que ce permis de séjour et de travail d'un an « *n'autorise pas à s'installer ou à travailler dans le reste de l'Union européenne* ». Le droit à la circulation reste encadré par le code Schengen, et prévoit des séjours de 90 jours maximum par période de 180 jours pour les ressortissants de pays tiers.

Si un étranger régularisé en Espagne souhaite s'installer en France, la loi prévoit qu'il devra d'abord obtenir un visa de plus de trois mois afin d'enclencher les démarches pour un titre de séjour, qui lui ouvrira des droits sociaux. Pour bénéficier de l'aide médicale d'État, les étrangers en situation irrégulière doivent démontrer qu'ils résident en France depuis plus de trois mois.

## Pas d'effet d'appel lors de précédentes vagues de régularisations

Ce n'est pas la première fois que l'Espagne a recours aux régularisations massives. La plus importante remonte à 2005, avec près de 578 000 demandes acceptées ouvrant aux mêmes permis de travail d'un an. L'économiste Joan Monras s'est penché sur ses effets et a montré dans plusieurs études qu'en plus d'apporter 4 000 € de recettes publiques par personne et par an, les travailleurs régularisés améliorent leur stabilité professionnelle et résidentielle à moyen terme, avec environ une personne sur deux qui s'est maintenue dans le système après un an.

*À lire aussi*

[Immigration : pourquoi les régularisations de sans-papiers ont chuté](#)

Dans un article publié sur le site de la fondation Caixa, le chercheur espagnol, professeur à l'université Pompeu Fabra de Barcelone, souligne aussi que contrairement aux arguments avancés par les détracteurs de ces politiques, le « *processus de régularisation n'a pas entraîné d'“effet d'appel”, c'est-à-dire d'augmentation significative de l'immigration* ». Ces données concordent avec celles d'autres études ayant porté sur les vagues de régularisations américaine de 1986 à 1988, et italienne de 2002. « *Nos résultats montrent que les programmes de régularisation constituent un facteur d'attraction pour les pays de destination de l'OCDE à faible revenu* », conclut une enquête menée en 2024 par des chercheurs du Réseau international de la recherche économique. De quoi tordre le cou aux discours alarmistes de l'extrême droite.